



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0
p.o.411.619.Pan

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Ratification par la République du Panama

Le 18 septembre 1995, la République du Panama a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour la République du Panama six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 18 mars 1996.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 6 octobre 1995

